



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20231211-2023DECDEL36-DE



Date de la convocation : 5 décembre 2023
Séance du Conseil Municipal : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD (sauf aux délibérations 41 à 43) - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND (sauf à la délibération 38) - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf aux délibérations 41 à 43) - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU – Etienne BLANCHARD- Patricia CRAVIC

Excusés : Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Fanny GIRARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Aurélie PAQUEREAU
Lilian BOSSARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 38
31 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers présents : 29
28 à la délibération 38
27 aux délibérations 41 à 43
Nombre de conseillers votants : 32
31 aux délibérations 38
30 aux délibérations 41 à 43

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES

36- ACQUISITION DE PARCELLES SISES DANS LE LOTISSEMENT « LES JARDINS DE L'AUMARIÈRE » APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ VAL D'ERDRE PROMOTION

Par délibération n°25 du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a accepté les termes de la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement à usage d'habitation « les Jardins de l'Aumarière » avec la société Val d'Erdre Promotion. Ladite délibération intégrait les voies et dessertes, en ce compris les places de stationnement, les réseaux et le bassin de rétention.

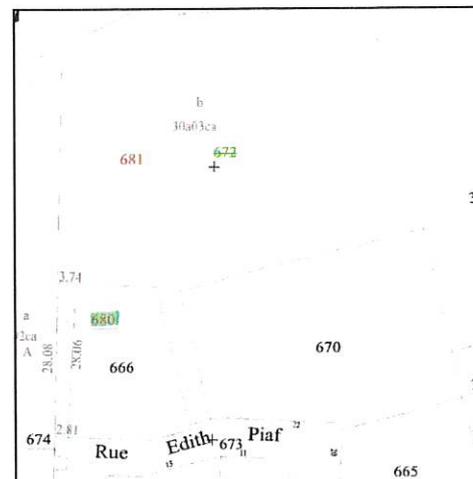
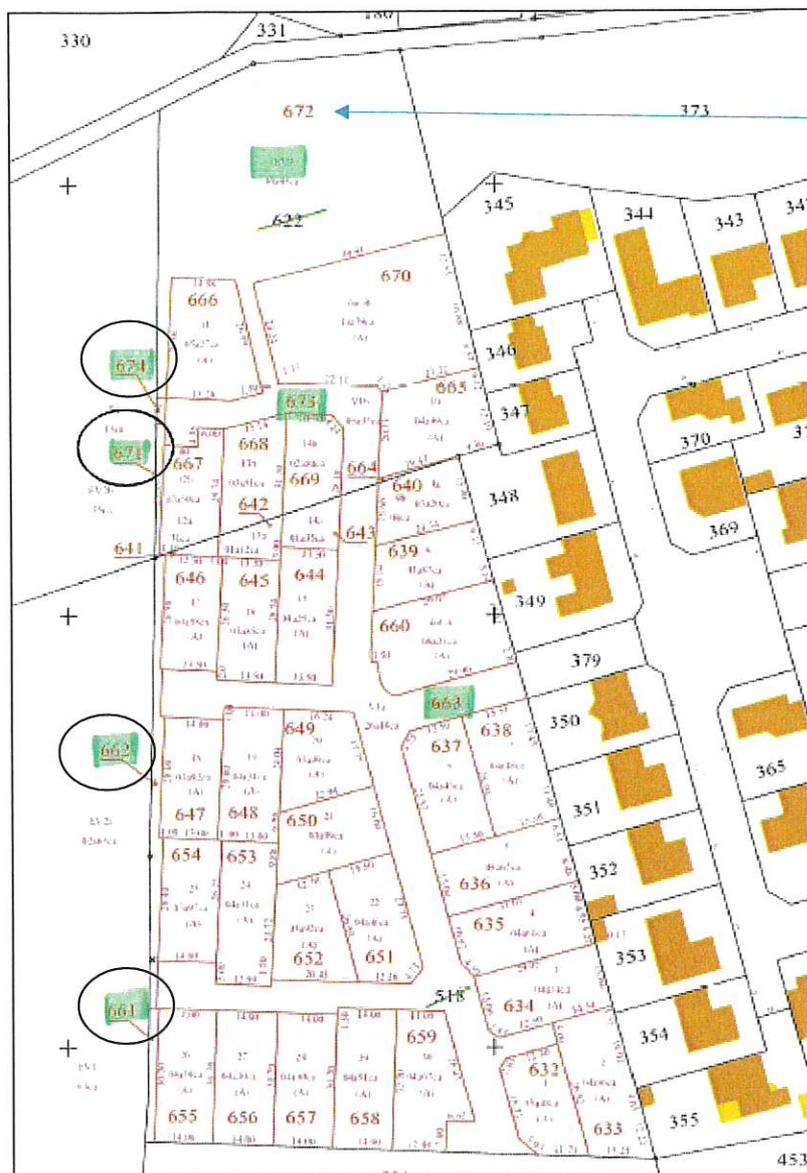
Suite à de nouvelles négociations et en complément de la convention existante, il a été proposé par l'aménageur de céder à la ville à l'euro symbolique des parcelles à usage d'espace vert et de future liaison douce.

A cet effet, les parcelles qui feront l'objet de la vente sont les suivantes :

- ZX 680 (division de 672) pour 92m² - Lot EV3 pour 3095 m²,
- ZX 673 et ZX 663 – lot V1 pour 3181 m²

- ZX 674 – lot R1 pour 15 m²
- ZX 661 - lot EV1 pour 63 m²
- ZX 662 et 671 – lot EV2 pour 320 m²
- ainsi que les réseaux.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur l'acquisition de ces parcelles (674, 671, 662, 661).



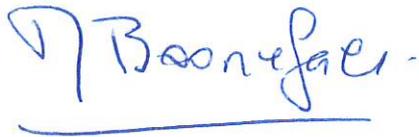
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le budget principal 2023,
 Vu la convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Les Jardins de l'Aumarière » du 27 janvier 2020,
 Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 novembre 2023,
 Vu le rapport de Jean-Marie RAUTUREAU,

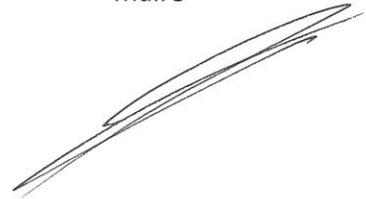
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition des parcelles susnommées appartenant à la société Val d'Erdre Promotion à l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de la ville,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Marietta BOONEFAES
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 18 DEC. 2023

Publié électroniquement le : 18 DEC. 2023